

**Le Repentir :**

**Le Tawhîd expie tous les péchés**



**Le Coran**

« **Sache donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité à part Allah, et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour les croyants et les croyantes. Allah connaît vos activités (sur terre) et votre lieu de repos (dans l'au-delà).** »

[Sourate Muhammad : 19]

« **J'ai donc dit : “Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur ; pour qu'Il vous envoie du ciel, des pluies abondante ; et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants, et vous donne des jardins et vous donne des rivières.** »

[Sourate Nouh : 10, 11, 12]

« **Ils dormaient peu, la nuit ; et aux dernières heures de la nuit ils imploraient le pardon [d'Allah];** »

[Sourate ad-Dariyat : 17, 18]

« **Dis : “ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux”.** »

[Sourate az-Zoumar : 53]

« **Repentez-vous tous à Dieu. Peut-être serez-vous heureux !** »
[Sourate an-Nour : 31].

« **Dieu aime ceux qui se repentent sans cesse à Lui. Il aime ceux qui se purifient** ».
[Sourate al-Baqara : 222]

**La Sounna**

D’après Abû Hourayra -*qu’Allah l’agrée*- le Messager d’Allâh -*salallahu ‘alayhi wa salam*- a dit : « **Par Allâh, certes, j’implore Son pardon et me repens à Lui plus de soixante-dix fois par jour.** » [Rapporté par Boukhari]

D’après Ibn Mas’ûd -*qu’Allah l’agrée*-, que l’Envoyé de Dieu -*salallahu ‘alayhi wa salam*- a dit : « **Dieu est plus content de la repentance de Son serviteur croyant qu’un homme se trouvant en plein désert avec sa monture qui transporte sa nourriture et sa boisson. Cet homme s’était endormi et en se réveillant il ne trouva pas sa monture. Il se mit à la chercher jusqu’à ce qu’il fut gagné par la soif. Il s’est dit : il vaut mieux que je revienne à mon endroit initial pour y dormir et mourir. Il mit donc sa tête sur son avant bras pour attendre la mort. Mais en se réveillant, il retrouva à ses côtés sa monture avec ses provisions, sa nourriture et sa boisson. Or, Dieu est plus content de la repentance de Son serviteur croyant que cet homme de sa monture** ». [Rapporté par al Boukhari et Mouslim]

D’après Abû Sa’îd Al-Khudrî -*qu’Allah l’agrée*- le Prophète d’Allah -*salallahu ‘alayhi wa salam*- a dit : « **Parmi les peuples qui vivaient avant vous, il y avait un homme qui avait tué quatre-vingt dix-neuf personnes.**

**Il demanda après l’homme le plus savant sur terre. On lui désigna un moine.**

**Il alla le trouver et lui dit qu’il avait tué quatre-vingt dix-neuf personnes ;**

**Il lui demanda s’il lui restait une possibilité de se repentir.**

**Le moine dit aussitôt : "Non".**

**Alors la personne le tua sur le coup et compléta ainsi le nombre des ses victimes à cent.**

**Puis, il demanda de nouveau après le plus grand savant de la terre. On lui désigna une personne.**

**Il alla la trouver et lui dit qu’il avait tué cent personnes ; il lui demanda s’il lui restait quelque possibilité de se repentir.**

**Il lui dit : "Oui et qu’est ce qui fait obstacle entre toi et le repentir ? Va dans tel pays, là-bas vivent des gens qui ne font qu’adorer Allah exalté. Adore donc Allah avec eux et ne retourne jamais dans ton pays car c’est une terre de mal."**

**Il se mit en route, et arrivé à mi-chemin, il fut atteint par la mort.**

**Les anges de la miséricorde et les Anges des tourments se disputèrent à son sujet.**

**Les Anges de la miséricorde dirent : "Il est venu se repentir désirant de tout son coeur retourner vers Allah".**

**Et les Anges des tourments dirent : "Il n’a jamais fait de bien toute sa vie durant."**

**C’est alors qu’un Ange sous l’apparence humaine vint à eux. Ils le prirent pour juge.**

**Il leur dit : "Mesurez la distance qui le sépare de chacune des deux terres. Destinez-le ensuite à celle dont il est le plus proche."**

**Ils mesurèrent et trouvèrent qu’il était près de la terre qu’il voulait rejoindre, alors ce furent les Anges de la miséricorde qui lui retirèrent son âme.** » [Rapporté par al Bukhari et Muslim]

Et dans une autre version, toujours dans les mêmes recueils d’Al-Bukhari et de Muslim : « **...il fut atteint par la mort, alors il mit sa poitrine en direction de la terre souhaitée. Les Anges de la miséricorde et ceux des tourments se disputèrent à son sujet. Allah ordonna à la terre de destination de se rapprocher et à la terre de départ de s’éloigner.**

**Et l’Ange qui était juge dit : "Mesurez la distance entre les deux terres."**

**Ils trouvèrent qu’il était plus proche de la terre du bien d’un empan. Par conséquent, Allah lui pardonna ses méfaits.** ».

**Que signifie le Repentir ?**

Le Repentir : Signifie revenir de la désobéissance à Allah et Lui obéir.

Le Repentir : Est aimé d’Allah, comme Il dit :

« **en vérité, Allah aime ceux qui se repentent et ceux qui se purifient.** »

[Sourate Al-Baqara : 222]

Le Repentir : Est une obligation pour tout croyant. Allah dit :

« **O vous qui croyez! Revenez à Allah d’un repentir sincère !** »

[Sourate at-Tahrim : 8]

Le Repentir : Est un des moyens d'atteindre le succès. Allah dit :

« **Et repentez-vous tous devant Allah, O croyants, afin que vous récoltiez le succès.** »

[Sourate Nur : 31]

Le Succès vient lorsque quelqu'un obtient ce qu'il cherche et est sauvé de ce qu'il fuit.

Par le Repentir Sincère : Allah pardonne des péchés quel que soient leur importance ou leur nombre. Allah dit :

« **Dis : « O mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d’Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c’est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux.** »

[Sourate Az-Zumar : 53]

O mon frère qui est tombé dans des péchés, ne désespère pas de la miséricorde de ton Seigneur, car la porte du repentir est ouverte jusqu'au lever de soleil de l'ouest. Le prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- a dit : « **en vérité, Allah tend Sa main la nuit pour accepter le repentir du pécheur de la journée. Et Il tend Sa main le jour pour accepter le repentir du pécheur de la nuit, (jusqu'au jour) où le soleil se lèvera de l’ouest.** » [Rapporté par Muslim]

Et combien de gens se sont repentis à Allah de nombreux et énormes péchés et Allah a accepté leur repentir ? Allah dit :

« **Ceux qui n’invoquent pas d’autre dieu avec Allah  et ne tuent pas la vie qu’Allah a rendu sacrée, sauf en toute vérité, qui ne commettent pas de fornication – car quiconque fait cela encourra une punition et le châtiment lui sera doublé, au jour de la résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d’ignominie ; sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre ; ceux là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.** »

[Sourate Al-Furqan : 68-70]

**Les conditions du Repentir ?**

Le Repentir Sincère : Doit remplir cinq conditions (pour être accepté), qui sont :

1. **La Sincérité envers Allah**, le Très-Haut : la personne doit le faire seulement pour Allah et dans la recherche de Sa récompense et le salut de Sa punition.
2. **Le Remords** : pour le péché qui a été commis, au point qu'il soit triste pour ce qu’il a fait et souhaite ne l’avoir jamais fait.
3. **Arrêter** : de commettre le péché immédiatement. Si le péché était contre Allah, donc il doit arrêter de le faire si c'était un acte illicite, ou s'empresser de le faire si c'était une obligation qu'il a abandonné. Et si le péché était contre une créature (comme des gens), alors il doit s'empresser de s'en libérer, en cessant de l’affliger ou en recherchant son pardon.
4. **Détermination** : à ne pas retourner de nouveau à ce péché dans l'avenir.
5. **Le repentir ne doit pas arriver avant le temps où son acceptation est terminée**, par la mort ou par le lever du soleil de l'ouest. Allah dit : "le Repentir est inefficace pour ceux qui commettent des péchés constamment jusqu'à ce que la mort vienne à l’un d'entre eux, il dit : En vérité je me repens maintenant." Le Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- a dit : « **quiconque se repent avant le lever du soleil de l’ouest, Allah acceptera son repentir.** » [Rapporté par Muslim]

Ö Allah, accorde-nous le repentir sincère et acceptez-le de nous, en vérité Tu es l’Audient, l’Omniscient.

**L’importance du Repentir [[1]](#footnote-1)**

**Ibn Qayyîm** -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- a dit :

Le Tawbah (*le repentir*) est un signe de soumission à la volonté d’Allah. Le serviteur qui cherche l’agrément d’Allah n’abandonne jamais le repentir. Il maintient l’état de Tawbah jusqu’à sa mort. Quel que soit son état de croyance, il fait du Tawbah son compagnon constant. Ainsi, le tawbah est présent du début jusqu’à la fin de sa servitude envers son Créateur. Allah Exalté soit-Il dit :

« **Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès**. » [Sourate an-Nour : 31]

Ce verset est extrait d’une sourate médinoise (*An-Nour: La lumière*) révélée après la migration à Médine dans laquelle Allah s’adresse aux gens de clémence, qui sont les meilleurs croyants. Il les invite à se repentir après qu’ils aient déjà cru, subi des épreuves de foi et de patience, émigré et accompli le Jihad (*la guerre sainte*). Le succès ultime est donc conditionné par le repentir comme l’effet est conditionné par la cause. Personne ne peut espérer le succès, sauf : ceux qui font tawbah. Allah Exalté soit-Il a dit :

« **Et quiconque ne se repent pas... Ceux-là sont les injustes. »**

[Sourate al-Houjourat : 11]

Allah, Gloire à Lui, divise Ses serviteurs en 2 catégories : Les repentants et les injustes. Il n’y a pas de troisième catégorie ; Allah appelle donc ceux qui ne font pas le Tawbah **« les injustes »**, et il n’y a pas pire qu’une personne qui ne se repent pas à la suite de ses mauvaises actions. Ceci est l’état d’une personne qui ignore son Seigneur et les droits qui lui sont dus, ainsi que ses propres défauts et ses mauvaises actions. Le prophète, bénédiction et paix sur lui, a dit : « **Ô gens ! Repentez-vous envers Allah. Par Allah, je me repens envers Lui plus que soixante-dix fois par jour.** » [Rapporté par al Boukhari].

Ses compagnons ont dénombré sa parole dans chaque rassemblement une centaine de fois : « **Ô mon Seigneur ! Pardonne-moi et accepte mon repentir, c’est Toi At-Tawwab (Celui qui accepte le repentir), Al-Ghafour (Celui qui pardonne).** » Le Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- disait aussi : « **Personne ne sera sauvé (le jour de Jugement) pour ses (bons) actes** ».Les compagnons lui demandèrent : « même toi ô Messager d’Allah ! »*,* il répondit : « **même moi, à moins qu’Allah m’accorde Sa pitié et Sa grâce.** »

Le Tawbah est le retour à l’adoration d’Allah, c’est également l’éloignement de la voie de ceux qui ont encouru la colère d'Allah. Ceci ne peut être accompli que si Allah l’Exalté nous guide dans le droit chemin. Le serviteur ne peut gagner le droit chemin que par l’aide d’Allah puis du Tawbah. La Sourate "Al-Fatiha" explique ce concept de la façon la plus complète et la plus éloquente. Celui qui médite cette Sourate en suivant ses directives, réalisera qu’on ne peut pas la réciter, avec la récitation d’un vrai serviteur, sans avoir accompli sincèrement le Tawbah. Certes, le droit chemin ne peut pas être atteint avec l’indifférence aux péchés ou la persistance sur ces péchés. L’indifférence aux péchés s’oppose à l’accès au droit chemin, et la persistance sur les péchés inverse l’intention et la volonté du serviteur. Par conséquent, le Tawbah ne sera valide qu’après avoir reconnu les péchés, les avoir admis et avoir cherché à se débarrasser de leurs mauvaises conséquences.

Le premier aspect du Tawbah est donc de voir comment était-on entraîné loin de la recherche de l’agrément d’Allah à cause de l’accomplissement des péchés. Nous devons réaliser ensuite qu’Allah ne nous a pas sauvegardé des péchés et nous devons enfin réfléchir comment pouvons-nous pécher et persister sur le péché sans nous rendre compte qu’Allah nous regarde. Par contre, si le serviteur cherchait protection auprès Allah, il ne se serait pas éloigné du droit chemin :

« **Quiconque s’attache fortement à Allah, il est certes guidé vers un droit chemin.** »

[Sourate al-‘Imran : 101].

Si cet attachement à Allah était ferme, on ne serait jamais abandonné par Allah :

« **... et attachez-vous fortement à Allah. C’est Lui votre Maître. Et quel Excellent Maître ! Et quel Excellent Soutien !** »

[Sourate al-Hajj : 78].

En d’autres termes, toutes les fois que nous tenons fortement à Allah, Il nous protégera contre les tentations et contre le diable. Ces deux ennemis : les tentations de l’âme et le diable, ne quittent jamais la personne. Le niveau d’aide rendu pour vaincre ces ennemis est dépendant du niveau de notre dépendance et notre attachement à Allah. Si nous ne tenons pas fermement à Allah, nous nous éloignerons de la protection d’Allah. C’est en effet la vraie perte. Allah pourrait nous avoir aidé à rester loin des péchés, mais comme nous L’avons abandonné, nous avons été tentés d’écouter et d’obéir aux tentations de notre âme.

Quand le serviteur devient insouciant aux conséquences de ses péchés, il trouve le plaisir quand il satisfait ses désirs illicites. Ce plaisir dans la désobéissance est une évidence de son ignorance de la Grandeur de Celui à qui il désobéit, et de son ignorance des effets néfastes de ses péchés. Son plaisir dû au péché a caché tout cela de sa vue. En fait, son plaisir dû au péché est plus dommageable pour lui que de commettre le péché lui-même. Le fidèle croyant ne peut jamais avoir de plaisir du péché, mais au contraire, le péché doit être toujours suivi par le regret. En effet, l’intoxication par ces désirs obscurcit les sentiments du remord. Quand le cœur devient vide d’une telle douleur et que la personne est heureuse avec le péché, il lui faut remettre en cause sa foi et pleurer pour la mort de son cœur. Si elle était vivante, elle aurait été triste d’avoir commis n’importe quel péché, grand ou petit. Les effets mauvais du péché passent souvent inaperçus pour nous-mêmes ainsi que pour nos frères et sœurs dans l’Islam. L’assiduité dans l’auto-évaluation de notre état est nécessaire pour nous guider loin des péchés et de ses effets destructifs. Cela peut être réalisé en suivant les étapes suivantes :

1. Craindre de mourir avant de se repentir.
2. Regretter de rater les bonnes actions en raison de la désobéissance à Allah.

**3.**   Œuvrer sérieusement pour regagner ce qui a été manqué.

Si on devient indifférent vis à vis du péché, celui-ci persiste, ce qui indique une désobéissance perpétuelle avec l’intention de commettre le péché à plusieurs reprises. Une part de la punition pour un péché est parce qu’il mène vers un autre péché, puis un autre, et ainsi de suite, jusqu’à ce qu’il détruise complètement la personne si elle ne se repent pas. La persistance sur un péché est un autre péché. L’absence d’une tentative pour annuler le péché signifie la persistance du péché et la satisfaction en sa présence. C’est bien le signe de la ruine. Ce qui est encore plus mauvais, c’est l’accomplissement du péché en public, surtout quand on est sûr qu’Allah regarde et observe tout. D’où la grande contradiction, car si on ne croit pas qu’Allah nous observe, on sera complètement hors du royaume de l’Islam. Il faut ainsi prendre en considération, à l’égard du pécheur, deux choses : le manque d’embarras quand on sait qu’Allah observe tout, et le manque de la crainte de sortir de l’Islam. Par conséquent, une des conditions de l’acceptation du Tawbah est que le pécheur doit croire fermement qu’Allah l’observait et qu’Il observera toujours.

La réalité du Tawbah est de retourner à Allah, elle n’est pas complète si on ne connaît pas les Noms d’Allah et Ses Attributs et si on ne sait pas qu’ils se manifestent en Lui-même et dans ce monde. Le serviteur repentant doit savoir qu’il était loin de son Seigneur, capturé dans la poignée de son ennemi. Il n’est tombé dans les griffes de son ennemi que par ignorance de son Seigneur. Il doit savoir quand et comment il est devenu ignorant, et quand et comment il a été capturé. Il doit savoir que le Tawbah exige de la grande détermination et de la conscience complète pour pouvoir se sauver et retourner à son Seigneur le Miséricordieux. Il doit réaliser que son retour vers son Seigneur implique réellement un éloignement de la voie de la destruction où son ennemi l’avait amené. Il doit connaître le nombre d’étapes qui l’ont emporté loin du sentier d’Allah et les efforts et les obstacles qu’il doit envisager pour retourner au droit chemin.

**Les types d’interdis [[2]](#footnote-2)**

**Ibn Qayyîm** -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- a dit :

Ces interdits sont aux nombres de 12 mentionnés dans le Livre d’Allâh - ‘AzawalDjal - qui sont :

**1] La mécréance [*al-Kufr*]-**

**2] Le polythéisme [*ach-Chirk*]-**

**3] L’hypocrisie [*an-Nifâq*]-**

**4] La perversité [*al-Foussoûq*]-**

**5] La désobéissance [*al-‘Assyân*]-**

**6] Le péché [*al-Ithm*]-**

**7] La transgression [*al-‘Adwân*]-**

**8] La turpitude [*al-Fahchâ*]-**

**9] Le répréhensible [*al-Munkar*]-**

**10] L’injustice [*al-Baghî*]-**

**11] Le fait de parler d’Allâh sans science-**

**12] Le fait de suivre une voie autre que celle des croyants-**

C’est autour de ces douze [types d’interdits] que tournent tous les interdits d’Allâh. La personne qui a la connaissance doit abandonner [tous ces interdits] sans exception et suivre [la voie] du Prophète. Il arrive que la personne puisse les avoir en totalité ou en partie ou en avoir un seul d’entre eux, comme elle peut les ignorer ou les connaître. Ainsi, la repentance [at-Tawbah] sincère consiste à se débarrasser de ces interdits et à s’en prémunir.

**Le principe de l’Unicité [At-Tawhîd][[3]](#footnote-3)**

Allâh Ta’ala dit :

**« Je n’ai créé les Jinn et les hommes que pour qu’ils M’adorent. »**
[Sourate ad-Dariyat : 56]

**« Et très certainement Nous avons suscité dans chaque communauté un messager [pour leur dire] : Adorez Allâh et écartez-vous du tâghût.»**
[Sourate an-Nahl : 36]

**« Et ton Seigneur a décrété : N’adorez que Lui. Et [marquez] de la bonté envers les parents [père et mère]. »**
[Sourate al-Isra : 23]

**« Adorez Allâh et ne Lui donnez quelque associé que ce soit. »**
[Sourate an-Nissa : 36]

**« Dis : « venez, je vais vous réciter ce que votre Seigneur vous a interdis ; ceci : ne Lui associez quoi que ce soit. »**
[Sourate al-An’am : 151]

Ibn Mas’ûd -*qu’Allah l’agrée*- a dit : « Quiconque voudrais lire le testament de Muhammad -*salallahu ‘alayhi wa salam*- lequel il aurait apposé son sceau, qu’il lise la parole d’Allâh le Très Haut : **« Dis « venez, je vais vous réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; et soyez bienfaisants envers vos parents… »**[[4]](#footnote-4) jusqu’à Sa Parole : **« Et voilà mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc, et ne suivez pas les sentiers… »**[[5]](#footnote-5)

Mu’adh Ibn Jabal -*qu’Allah l’agrée*- rapporte : « J’étais derrière le Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- sur un âne. Il me dit :
**- « Ô Mu’adh, sais-tu quel est le devoir des serviteurs en vers Allâh et quel est Son devoir envers eux ? »**
Je répondis : « Allâh et Son prophète sont plus savants. »
Il continua alors : **« Le devoir des serviteurs envers Allâh est qu’ils L’adorent sans rien Lui associer. Et Son devoir envers eux est qu’Il ne châtie pas ceux qui ne Lui ont rien associé. »** Je m’écriais : « Ô Prophète d’Allâh, puis-je répandre cette bonne nouvelle parmi les gens ? » Il dit :**« Ne l’annonce pas, car ils risqueraient de ne s’en remettre qu’à cela. »**[Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim].

**Thèmes du chapitre à retenir.**

**1.** Le but de la création des Jinn et des hommes.

**2.** L’adoration représente le Tawhîd car c’est à son sujet que les conflits [entre les Prophètes et leurs peuples] ont éclaté.

**3.** Quiconque ne reste pas fidèle au Tawhîd n’adore pas Allâh correctement. Le sens du verset :**« Et vous n’êtes pas adorateurs de ce que j’adore »**[[6]](#footnote-6) apparaît donc.

**4.** Le but de l’envoi des prophètes.

**5.** Le message du [*Tawhîd*] a été envoyé à toutes les communautés.

**6.** La religion des prophètes est unique.

**7.** Le point le plus important : l’adoration d’Allâh -*ta’ala*- ne se réalise qu’à condition de renier le Tâghût. Le sens du verset : **« Donc, quiconque mécroit au Tâghût tandis qu’il croit en Allâh saisit l’anse la plus solide »**[[7]](#footnote-7)apparaît ici.

**8.** Le Tâghût englobe ce qui est adoré en dehors d’Allâh -*ta’ala*-.

**9.** L’importance – aux yeux des Salaf – des trois versets clairs sans équivoques de la sourate les Bestiaux (*Al-An’âm*), qui contiennent dix enseignements dont le premier est l’interdiction du polythéisme.

**10.** Les versets sans équivoques de la sourate le Voyage Nocturne (*Al-Isrâ*), qui contiennent 18 enseignements, dans lesquels Allâh a débuté par Sa Parole :**« N’assigne point à Allâh d’autre divinité ; sinon tu te trouveras méprisé et abandonné »**[[8]](#footnote-8) pour conclure par le verset : **« N’assigne donc pas à Allâh d’autre divinité, sinon tu seras jeté dans l’Enfer, blâmé et repoussé. »**[[9]](#footnote-9) Allâh -*ta’ala*- a attiré notre attention sur l’importance de ces enseignements par Sa Parole : **« Tout cela fait partie de ce que ton Seigneur t’a révélé de la Sagesse. »**[[10]](#footnote-10)

**11.** Le verset de la sourate les Femmes (*An-Nissâ*) surnommé « le verset des dix droits » qu’Allâh le Très-Haut a débuté par :

**« Adorez Allâh et ne Lui donnez aucun associé. »**

**12.** L’évocation du testament du Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- à sa mort.

**13.** La connaissance de notre devoir envers Allâh.

**14.** La connaissance du devoir d’Allâh envers Ses serviteurs, à condition qu’ils Lui accordent ce qui Lui revient de droit.

**15.** La plupart des Compagnons ne connaissent pas cet enseignement.

**16.** Il est permis de dissimuler la science pour une sage raison.

**17.** Il est recommandé d’annoncer au musulman une nouvelle qui le rend joyeux.

**18.** La crainte de ne s’en remettre qu’à l’immensité de la miséricorde divine.

**19.** La personne interrogée sur quelque chose qu’elle ne sait pas répond : « Allâh et Son prophète sont plus savants. »

**20.** Il est permis de transmettre la connaissance à certains, pas à d’autres.

**21.** La modestie du Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- du fait qu’il monte sur un âne avec une personne derrière lui.

**22.** Il est permis qu’une seconde personne monte derrière soi sur une bête.

**23.** Le mérite de Mu’âdh Ibn Jabal.

**24.** L’importance de cet enseignement.

**Du mérite du Tawhîd et les péchés qu’il expie. [[11]](#footnote-11)**

Allâh -*ta’ala*- dit:

**« Ceux qui ont cru et n’ont point troublé la pureté de leur foi par quelque iniquité (association), ceux-là ont la sécurité, et ce sont eux les bien guidés. »**
[Les Bestiaux, v.82]

‘Ubâdah Ibn as-Sâmit -*qu’Allah l’agrée*- a dit : « Le Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- a dit :**« Quiconque atteste qu’il n’y a pas de divinité [en droit d’être adorée] si ce n’est Allâh, Unique et sans associé, que Muhammad est Son serviteur et messager, que ‘Issâ (Jésus) est le serviteur d’Allâh, Son messager, Sa Parole qu’Il envoya à Maryam (Marie), et une âme venant de Lui, que le Paradis est vérité et que l’Enfer est vérité, entrera au Paradis quels que soient ses actes. »** [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim].

Al-Bukhârî et Muslim rapportent un Hadîth de ‘Itbân -*qu’Allah l’agrée*- : « **Allâh a interdit au feu [ de l’Enfer] de toucher toute personne attestant qu’il n’y a pas de divinité [en droit d’être adorée] si ce n’est Allâh, ne recherchant par là que le Visage d’Allâh** »

Abû Saîd Al-Khudrî -*qu’Allah l’agrée*- rapporte que le Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*-
 a dit : **« Mûssâ a dit : « Seigneur ! Enseigne-moi une chose au moyen de laquelle je me souviendrai de Toi et T’invoquerai. » Allâh dit : « Dis – Ô Mûssâ - : Il n’y a pas de divinité [en droit d’être adorée] si ce n’est Allâh. »**Mûssâ s’écria : « Seigneur ! Tous Tes serviteurs disent cela ! » Allâh dit alors : **« Ô Mûssâ, si les sept cieux et leurs occupants – mis à part Moi – et les sept terres étaient posés sur un des plateaux d’une balance, et que la parole « Il n’y a pas d’autre divinité [en droit d’être adorée] si ce n’est Allâh » était posée sur l’autre plateau, la balance pencherait [du côté où est posé cette parole] ». »** [Rapporté par Ibn Hibbân et Al-Hâkim].

At-Tirmidhî rapporte un Hadîth d’après Anas -*qu’Allah l’agrée*- : « J’ai entendu le Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- dire :**« Allâh le Très-Haut a dit** **« Ô fils d’Adam, si tu viens à Moi avec des péchés pesant presque autant que la terre, et que tu Me rencontres sans rien M’associer, Je viendrais à toi avec autant de pardon ». »**.

**Thèmes du chapitre à retenir.**

**1.** Largesse des faveurs d’Allâh.

**2.** Immense rétribution d’Allâh pour le Tawhîd.

**3.** En plus de cela, le Tawhîd efface les péchés.

**4.** Interprétation du verset 38 de la Surat Al-An’âm (*les Bestiaux*).

**5.** Réflexions sur les cinq questions citées dans le Hadîth d’Ubâdah.

**6.** Si tu joins ce Hadîth à celui de ‘Itbân et aux suivants, le sens de la parole **« lâ ilaha illa Allâh »**t’apparaîtra clairement, de même qu’apparaîtra l’erreur de ceux qui ont été trompés.

**7.** Attirer l’attention sur la condition mentionnée dans le Hadîth d’Itbân.

**8.** Le fait que les prophètes ont besoin de se rappeler la faveur de la profession de foi **« Lâ ilaha illa Allâh »**.

**9.** Attirer l’attention sur la supériorité de ce témoignage sur toutes les créatures bien que, parmi ceux qui la prononcent, nombreux sont ceux qui ne pèsent pas lourd dans la balance des œuvres (*au Jour du Jugement*).

**10.** L’affirmation que les terres sont au nombre de sept comme c’est le cas des cieux.

**11.** Qu’ils ont des habitants.

**12.** Confirmation des attributs divins contrairement à la doctrine des ‘Ash’ariyah[[12]](#footnote-12).

**13.** Si donc tu comprend le Hadîth d’Anas tu te rendras compte que les propos du Prophète - صلى الله عليه و سلم - dans le Hadith de ‘Itbân, à savoir : « **Allâh a interdit au feu [ de l’Enfer] de toucher toute personne attestant qu’il n’y a pas de divinité [en droit d’être adorée] si ce n’est Allâh, ne recherchant par là que le Visage d’Allâh** » désigne le délaissement du polythéisme, et non la [simple] prononciation de cette parole avec sa langue.

**14.** Méditer que ‘Issâ et Muhammad soient mentionnés ensemble comme étant des serviteurs et messagers d’Allâh.

**15.** Connaître la particularité de Jésus d’être **« Kalimatu Allâh »**la Parole d’Allâh.

**16.** Connaître qu’il est un Esprit d’Allâh.

**17.** Connaître les mérites de la foi au Paradis et à l’Enfer.

**18.** Connaître le sens de l’expression « selon ses œuvres ».

**19.** Savoir que la balance (*Al-Mizân*) a deux plateaux.

**20.** Signification du « Visage d’Allâh ».

**Quiconque pratique le Tawhîd entre au Paradis sans Jugement.** [[13]](#footnote-13)

Allâh Ta’ala dit :

**« Abraham était un guide (Ummah) parfait. Il était soumis à Allâh voué exclusivement à Lui (Hanîf) et il n’était point du nombre des associateurs. »**

**[Sourate an-Nahl :** 120]

Et Il dit :

**« [Ceux] qui, à leur Seigneur, n’associent rien. »**

[Sourate al-Mou‘minoun : 59]

Husayn ibn ‘Abdir-Rahmân -*qu’Allah l’agrée*- a dit : « J’étais chez Sa’id ibn Jubayr lorsque celui-ci demanda : « Qui d’entre vous a vu l’étoile filante hier ? »

Je réponds : « Moi.»

Puis j’ajoutais : « Mais je n’étais pas en prière. Le fait est que je souffrais d’une morsure [ de scorpion). »

Sa’id me questionna : « Et qu’as-tu fait ? »

Je répondis : « J’ai demandé qu’on pratique un exorcisme (Ruqyah)[[14]](#footnote-14) sur ma personne. »

Il continua : « Et qu’est-ce qui t’a poussé à agir de la sorte ? »

Je répondis : « Un Hadîth que nous a rapporté Ash-Sha’bî.»

Il me demanda : « Et que vous a-t-il rapporté ? »

Je récitai alors : « Il nous a rapporté d’après Buraydah ibn ul-Husayb que le Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- a dit :**« Point de Ruqyah sauf contre le mauvais œil ou le venin »**[[15]](#footnote-15).

Sa’id déclara alors : « Celui qui se limite à ce qu’il entend agit de la meilleur façon. Cependant, Ibn ‘Abbas nous a informé que le Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- a dit :
**« Les communautés me furent présentées. Je vis un prophète accompagné d’une poignée de personnes, un autre accompagné d’un ou deux hommes, et un autre que personne n’accompagnait. C’est alors qu’une foule immense me fut présentée, et je crus qu’il s’agissait de ma communauté mais on me dit : « Ceci est Mûssâ (Moïse) et son peuple. » Je promenai à nouveau mon regard quand je vis une autre foule immense. On me dit : « Ceci ta communauté. Soixante (dix mille de ses membres entreront au Paradis sans jugement ni châtiment ».**

Et le Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- se leva et rentra chez lui.

Les gens se mirent à discuter sur ces soixante-dix mille personnes. Certains dirent :« Ce sont peut-être les Compagnons du Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- ». D’autres avancèrent : « Ce sont peut-être ceux qui sont né dans l’Islâm et qui n’ont jamais rien associé à Allâh. » Et d’autres hypothèses furent émises. C’est alors que le Prophète -*salallahu ‘alayhi wa salam*- sortit de chez lui et on l’informa du sujet de la discussion. Il dit :**« Ce sont ceux qui ne demandent pas qu’on leur fasse de Ruqyah, ni de cautérisation, qui ne consultent pas les augures et qui placent toute leur confiance en leur Seigneur. »**

‘Ukkâshah Ibn Mihsan se leva et dit : « Invoque Allâh pour que je fasse partie de ce groupe de personnes. »

Le Prophète - صلى الله عليه و سلم - répondit : **« Tu en fais partie. »**

Un autre homme se leva et demanda la même chose.

Le Prophète - صلى الله عليه و سلم - lui dit : **« ‘Ukkâshah t’a devancé ». » [**Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim].

**L’importance du Tawhid[[16]](#footnote-16)**

C'est une énorme condition à satisfaire pour obtenir la promesse de pardon. Cette condition c'est le fait d'être exempt de polythéisme que ce soit en petite ou grande quantité, que le polythéisme soit mineur ou majeur. Seul est exempt de cela celui qui se soumet à Allah élevé Soit-Il et c' est le cœur sain comme Allah élevé soit-Il :

« **Le jour où ni fortune, ni enfants ne seront d'aucune utilité sauf celui qui rencontre Allah avec un cœur sain** ».

[Sourate ash-Shoura : 89]

Ibn Rajab -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- dit:

«  Celui qui vient à Allah avec le Tawhid et autant de péché que ne peut contenir la terre, alors, Allah le rencontrera avec un pardon équivalent-jusqu' à ce qu' il dise-Si le Tawhid du serviteur et sa sincérité sont parfait, et que le serviteur réalise les conditions (*de ce Tawhid*) avec son cœur, sa langue et ses membres ou avec son cœur et sa langue lors de sa mort, alors cela sera suivi d' un pardon des péchés antérieurs et empêcheront à ce serviteur l' entrée à l' Enfer.(*C' est à dire un tel serviteur rentrera directement au paradis*)

Ainsi celui qui réalise le Tawhid avec son cœur, cela fera sortir de son cœur tout ce qui est autre qu' Allah: que ce soit sous forme d' amour, de vénération, de considération (*respect*), de peur, de crainte ou de tawakoul (*c' est le fait de s' en remettre sur*).

A ce moment-là, le Tawhid du serviteur brûlera tous ses péchés et toutes ses fautes même s'ils sont aussi nombreux que l'écume de la mer »

L'érudit **Ibn Qayyîm** -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- a dit :

« Il est pardonné aux gens du Tawhid pur, ceux qui ne l'ont pas entaché de polythéisme, ce qui n'est pas pardonné çà ceux qui ne sont pas dans leur cas. Si l'adepte du Tawhid, qui n'a rien associé du tout à Son Seigneur, le rencontre avec autant de péchés que ne peut contenir la terre, Allah lui accordera un pardon équivalent. Et cela n'arrive pas à celui dont le Tawhid a été diminué. Ceci du fait que le Tawhid pur et sincère qui est exempt de tout type de polythéisme, il ne reste avec lui aucun péché car ce Tawhid inclus autant d'amour d'Allah, de considération, de vénération, crainte et d'espoir en Lui Seul qu'il ne faut pour laver tous les péchés fussent-ils aussi nombreux que l'écume de la mer. »

**La signification du Tawhid [[17]](#footnote-17)**

Mouhammad Ibn ‘Abdelwahhâb -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- dit :

« Chapitre « ce que signifie il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah: « Saches, qu’Allah te fasse Miséricorde, que « ***Il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah*** » est la plus haute parole, la plus noble et la plus précieuse. Celui qui s’y agrippe est sauvé, quiconque y cherche refuge sera protégé ; Le messager d’Allah –qu’Allah le bénisse et le salue- a dit : « **Quiconque dit « il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah » et désavoue tout ce qui est adoré en dehors d’Allah, ses biens et son sang sont protégés, et son compte sera réglé par Allah.** » **[**Rapporté par Mouslim]

Le hadith explique que « ***Il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah*** » est non seulement une prononciation, mais aussi un sens. Or, les gens se divisent en trois catégories :

* L’une qui la prononce et la concrétise, et sait qu’elle a un sens et l’applique, qu’il y a des causes pouvant l’invalider et donc s’en éloigne.
* L’une qui la prononce dans l’apparence. Ils ont embellit leurs apparences par la parole et ont dissimulé la mécréance et le doute dans leur for intérieur.
* L’une qui la prononce, mais n’agit pas conformément à ce qu’elle signifie, et commet ce qui l’invalide :

« **ce sont ceux dont l’effort dans la vie présente s’est égaré alors qu’ils s’imaginent faire le bien.** »

[Sourate al-Kahf : 104]

La première catégorie est sauvée, ce sont les vrais Croyants.

La deuxième catégorie sont les hypocrites.

La troisième catégorie sont les polythéistes.

Et donc, « ***Il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah*** » est comme une citadelle, mais les polythéistes ont installé les catapultes du démenti qui projettent les pierres de la destruction. L’ennemi les a alors envahis, ils ont dépouillé cette parole de son sens et n’ont laissé que sa forme. Dans le hadith il est dit :« **Allah ne regarde pas votre apparence ni votre corps, mais Il regarde votre cœur et vos œuvres.** »

Ils ont dérobé le sens de « ***Il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah*** » et n’ont laissé que le son prononcé par la langue, une écriture sans aucun sens. Et dire le son « Citadelle » sans réelle citadelle, c’est comme dire « Feu » : ça ne brule pas ! Dire « Eau » ça ne noie pas ! Dire « Pain » ça ne nourri pas ! Dire « Sabre » ça ne tranche pas ! Eh bien prononcer « citadelle », ça ne protège pas.

Le mot, c’est comme une épluchure, et le sens de ce mot en est la pulpe. Le mot, c’est comme la coquille, et le sens c’est comme la perle. Et que faire de l’épluchure sans la pulpe ?! Et que faire du coquillage sans son joyau?! Ainsi, « ***Il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah*** » réunis avec la signification de cette parole, c’est comme un corps avec la vie qui l’anime, un corps sans vie ne sert à rien ; eh bien c’est la même chose pour cette phrase : elle ne sert à rien lorsqu’on ignore ce qu’elle veut dire.

Les bons Savants ont accepté l’aspect sonore de cette parole, son contenu, et sa signification. Ils ont embelli leur apparence en la prononçant, ainsi que leur cœur [en comprenant] son sens [et en l’acceptant] ; et Allah a témoigné d’eux lorsqu’Il a dit :

« **Dieu atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !** »

[Sourate al-‘Imran : 18]

Les savants idolâtres ont accepté l’aspect sonore de cette parole, mais pas son sens. Ils ont embellit leurs apparence en la prononçant, mais leurs cœurs, eux, c’est avec la mécréance qu’ils les ont décorés, en ayant des croyances en des êtres qui ne peuvent nit aider ni nuire. Leurs cœurs sont noirs et obscurs. Allah ne leur accorde donc aucun discernement grâce auquel ils auraient pu discerner la vérité du mensonge, et le Jour du Jugement ils resteront dans les ténèbres de leur mécréance :

« **Dieu a fait disparaître leur lumière et les a abandonnés dans les ténèbres où ils ne voient plus rien.** »

[Sourate al-Baqara : 17]

Celui qui déclare « Il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah » alors qu’il adore ses passions, son argent, son or, ses jouissances mondaines, que répondra t’il, le Jour du Jugement, à Son Seigneur ?

« **Vois-tu celui qui prend Sa passion pour sa propre divinité ?** »

[Sourate al-Jathya : 23]

« Malheur à l’adorateur de l’or ! Malheur à l’adorateur de l’argent ! Malheur à l’adorateur du velours. Si on lui donne il est content et si on ne lui donne pas il est fâché ; malheureux qu’il est, et lorsqu’il s’enfonce une épine, il ne trouve personne pour la lui enlever » [Rapporté par al Boukhâriî]

Lorsque tu dis « ***Il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah*** », si c’est juste de ta langue, sans aucun fruit, c’est que tu es un hypocrite. Si elle loge dans ton cœur alors tu es Croyant. Et prend garde d’être Croyant par ta langue sans l’être de ton cœur, car cette parole implorera contre toi : «Ô Seigneur ! Je l’ai accompagné tant d’années et il n’a pas reconnu mon droit ni pris soin de ma valeur sacrée comme il le devait », car vraiment, cette parole témoigne soit en ta faveur ; soit contre toi. Pour les Savants de la vertu, elle témoignera en leur faveur de leur respect, jusqu’à ce qu’elle les fasse entrer au Paradis. Pour les savants idolâtres, par contre, elle témoignera contre eux comme des criminels, jusqu’à ce qu’elle les fasse entrer en Enfer.

« **Un groupe au Paradis et un groupe dans la fournaise ardente.** »

[Sourate ach-Choura : 7]

« ***Il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah*** », c’est l’arbre du bonheur ; si tu le plantes dans la terre de la « confession », que tu l’arroses avec « l’intention pure » et que tu prends soin de lui en accomplissant de bonnes actions, ses racines s’implanteront alors profondément, son tronc sera ferme, ses feuilles seront verdoyantes, ses fruits pousseront et sa production sera décuplée.

« **Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de son Seigneur.** »

[Sourate Ibrahim : 25]

Mais si tu plantes cet arbre dans la terre du « démentit » et de « l’opposition » et que tu l’arroses « d’ostentation » et « d’hypocrisie » et que tu le soutiens de mauvaises actions et de mauvaises paroles et que tu l’arroses avec l’eau prise de la source de la trahison, et qu’il subit une bouffée de la chaleur de « l’abandon » : ses fruits s’éparpilleront, ses feuilles tomberont, et son tronc pourrira, ses racines seront coupées, il subira la tempête d’impureté et il se trouvera entièrement déchiqueté.

« **Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée.** »

[Sourate al-Fourqan : 23]

Si le Musulman concrétise cela, il lui faudra alors, pour parfaire tout cela, le reste des piliers de l’Islam ; comme dans le hadith authentique : « L’Islam est fondé sur cinq piliers, le premier le témoignage qu’il n’y a aucune divinité si ce n’est Allah et que Mouhammad est l’Envoyé d’Allah, et l’accomplissement de la salat, acquitter la zakat, et le jeûne de Ramadan et le Pèlerinage à la Maison pour quiconque en a les moyens, et quiconque mécroit, Allah se suffit à Lui même. » Prières et Paix sur Mouhammad, sa Famille et ses Compagnons. »

**Le Tawhid : Parole et acte[[18]](#footnote-18)**

Mouhammad Ibn ‘Abdelwahhâb -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- dit :

 « Saches, qu’Allah te guide, qu'Allah t’a crée pour que tu L’adores, et t’a ordonné de Lui obéir, et la plus obligatoire des adorations envers Lui, c’est de connaitre ce que veut dire « Il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah »,en connaissance de cause, par la parole, l’acte. Tout ceci inclus dans le verset :

« **Et cramponnez-vous tous ensemble au "Habl" (câble) de Dieu et ne soyez pas divisés.** »

[Sourate al-‘Imran : 103]

Et le verset :

«  **Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus : "Établissez la religion; et n'en faites pas un sujet de division".** »

[Sourate ach-Choura : 13]

Alors saches, que ce qu’Allah a prescrit à Ses serviteurs, c’est la phrase du monothéisme, qui marque la rupture entre l’impiété et l’Islam. C’est à partir de là que les gens se sont divisés, que ce soit par pure ignorance, soit par tyrannie, ou par refus. Et ce qui peut les réunir, c’est que toute la communauté s’unisse pour accepter l’ordre d’Allah :

« **Établissez la religion; et n'en faites pas un sujet de division.** » et le verset :

« **Dis : "Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] de Dieu, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente.** »

[Sourate Youssouf : 108]

Et il est obligatoire à tout-un-chacun, une fois qu’il a compris ce qu’est le monothéisme, et qu’il l’avoue, de l’aimer avec son cœur, de le défendre avec ses mains et sa langue, de soutenir ceux qui le soutiennent, de s’allier à eux. Et une fois qu’il a compris ce qu’est le polythéisme, et qu’il l’a reconnu de son cœur, il doit le détester de son cœur, y renoncer de sa langue, abandonner celui qui le soutient et s’y allie, de la main de la langue et du cœur. Et c’est en concrétisant ces deux éléments qu’il fait enfin partie de ceux qu’Allah désigne :

« **Et cramponnez-vous tous ensemble au "Habl" (câble) de Dieu et ne soyez pas divisés** »

[Sourate al-‘Imran : 103]

Nous disons donc : Pas de divergence entre toutes les tendances de la communauté, pour dire que le monothéisme doit être pratiqué par le cœur, qui est la connaissance, par la langue qui est la parole, et par l‘acte qui consiste en l’exécution des ordonnances – les obligations et interdictions-. Toute personne à qui manque quoi que ce soit de cela, elle n’est pas musulmane. Si elle admet l’Unicité d’Allah mais ne la pratique pas, alors elle est mécréante rebelles, comme Pharaon et Iblîs. Si elle fait semblant de pratiquer le monothéisme sans y croire dans son cœur, alors celle-ci est un pure hypocrite pire que le mécréant. Et Allah demeure le plus savant. »

**Les types de Tawhid (*Unicité*)[[19]](#footnote-19)**

Mouhammad Ibn ‘Abdelwahhâb -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- dit :

« L’Unicité d’Allah concerne deux choses : L’Unicité de Seigneurie [Tawhîd Ar-Rouboûbiya] et l’Unicité de Divinité [Tawhîd Al Ouloûhiya]. En ce qui concerne l’Unicité de Seigneurie, le mécréant comme le Musulman l’avouent. Par contre, l’Unicité de divinité, c’est celle-là qui marque la rupture entre la mécréance et l’Islam.

Il faut donc que chaque Musulman puisse faire la différence entre l’un et l’autre. Il se doit de savoir que les mécréants ne renient pas qu’Allah est le seul Créateur, le seul Pourvoyeur, le seul Administrateur de l’univers. Allah a dit :

« **Dis : "Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ?" Ils diront : "Dieu". Dis alors : "Ne le craignez-vous donc pas ?** »

[Sourate Younouss : 31]

Et Il dit :

« **Si tu leur demandes : "Qui a créé les cieux et la terre, et assujetti le soleil et la lune ?", ils diront très certainement : "Dieu". Comment se fait-il qu'ensuite ils se détournent (du chemin droit) ? »**

[Sourate al-‘Ankabout : 61]

Une fois que tu comprends que les mécréants admettaient cela, alors tu sauras que lorsque tu dis : « Allah est L’Unique Créateur, L’Unique Pourvoyeur, L’Unique Administrateur » ce n’est pas ça qui fait de toi un Musulman, tant que tu ne prononces pas « ***Il n’y a de vrai dieu qu’Allah*** » en agissant d’après le sens qu’elle indique. Car chacun de ces mots à une signification bien précise.

Lorsque tu dis : Le Créateur, ça veut dire : Celui qui a fait exister toutes les créatures alors qu’elles n’existaient absolument pas.

Lorsque tu dis : Le Pourvoyeur, ça veut dire qu’une fois qu’Il a fait exister la création, Il est subvenu à leurs besoins.

Lorsque tu dis : L’Administrateur, ça veut dire : Celui qui administre la descente et la montée des Anges entre les cieux et la terre, qui administre le mouvement des nuages, qui administre les vents, et ainsi pour toutes Ses créatures, Il les dirige comme Il veut ; ce sont tout ces Noms que les mécréants Lui admettent, tous sont en rapport avec l’Unicité de Seigneurie.

Quant au l’Unicité de divinité, c’est ça qu’indique ta parole « ***Il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah*** » et tu sais ce qu’elle veut dire comme tu sais ce que veulent dire les Noms en relation avec l’Unicité de Seigneurie.

Ta parole « ***Il n’y a pas de vrai dieu autre qu’Allah*** » nie quelque chose et en affirme une autre. Elle nie totalement la divinité [dans un premier temps], puis elle l’affirme pour Allah Seul…

Le dieu, c’est l’être qui est adoré, et le seul qui soit utile d’adorer, c’est Allah uniquement. Quiconque fait un vœu, offre un sacrifice, pour un autre qu’Allah, il l’a adoré. C’est la même chose pour l’invocation. Allah a dit :

« **…et n'invoque pas, en dehors de Dieu, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu sera alors du nombre des injustes".** »

[Sourate Younouss : 106]

Et dans le Hadîth, il fut dit « **L’invocation, c’est l’adoration.** » C’est la même chose pour celui qui prend des médiateurs entre lui et Allah, en prétendant qu’ils le rapprochent d’Allah, il les a ainsi adoré. Et Allah cite ceci vis-à-vis des mécréants :

« **Ils adorent au lieu de Dieu ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès de Dieu"** »

[Sourate Younouss : 18]

Il a aussi dit :

« **C'est à Dieu qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage de Dieu". En vérité, Dieu jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Dieu ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat.**»

[Sourate az-Zoumar : 3] **»**

**Le but de la création**

Allah a dit :

**« Et je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent »**

[Sourate ad-Dariyyat : 56]

Ibn Taymiyya -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- a dit :

« C’est pour le Tawhid qu’Allah le Très-Haut a crée les hommes, les djinns, la Balance, les Cieux et la Terre, et c’est pour le Tawhid qu’Allah le Très-Haut a préparé le Jugement Dernier. Tout cela pour le Tawhid. Après cela viennent quatre autres piliers de l'Islam, mais les quatre derniers ne viennent en pratique que lorsque la Chahada "la ilaha illa Allah" a été déclarée, car elle est le fondement de toutes les bases. C'est pour cela qu'il est important de comprendre "la ilaha illa Allah", parole pour laquelle Allah le Très-Haut a crée toute chose »

Mouhammad Ibn ‘Abdelwahhâb -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- dit**[[20]](#footnote-20)** :

« Sache qu’Allah te fasse miséricorde que l’obligation de connaître le témoignage qu’il n’est de vrai dieu qu’Allah passe avant l’obligation de la prière et du jeûne. Il est obligatoire pour tout serviteur de chercher après la signification de ceci, et c’est plus important encore que l’obligation de rechercher après la prière et le jeûne. Et l’interdiction de donner un associé à Allah et d’avoir Foi en le Tâghût est plus grave encore que l’interdiction de se marier avec sa mère ou sa tante. Ainsi, le plus haut niveau de la Foi en Allah c’est le témoignage qu’il n’y a de vrai dieu qu’Allah.

Et ceci veut dire que le serviteur doit témoigner que la divinité est totalement à Allah, et qu’il n’y en a aucune part qui soit destinée à un prophète ni à un ange ni à un saint. Mais c’est le droit exclusif d’Allah sur Ses serviteurs.

La divinité c’est ce que les gens de notre époque appellent « mysticisme ». Et le dieu était chez les arabes la même chose que ce que les gens aujourd’hui appellent « Le Cheikh » ou « Le Sidî » que l’on invoque, à qui on demande le secours dans les moments périlleux. Dès que l’homme sait que cette croyance qu’ont beaucoup de gens envers Chamsân et ses semblables, ou envers le tombeau de certains compagnons du prophète, que cette croyance n’est autre que l’adoration que seul Allah mérite, et que quiconque a envers un prophète devient mécréant, et a mis en place un autre dieu avec Allah, [il saura] qu’une telle personne n’a pas attesté qu’il n’est de vrai dieu qu’Allah.

Et mécroire au Tâghût ça veut dire que tu rompes avec tout ce en quoi les gens ont une conviction en dehors d’Allah, que ce soit un Djinn ou un homme, un arbre ou une pierre ou autre que ça, et que tu témoigne que de sa mécréance et de son égarement même si c’est ton père ou ton frère. Quant à celui qui dit « Je n’adore rien avec Allah, et je ne m’oppose pas aux Sidîs ni aux mausolées sur les tombeaux » etc. Celui-ci à mentit lorsqu’il [prétend] confesser qu’il n’y a de vrai dieu qu’Allah. Il n’a pas Foi en Allah et n’a pas mécru en le Tâghût.

Et ceci était une courte parole mais qui nécessite une longue recherche, et un grand effort pour connaître la religion de l’Islam et pour connaître ce pour quoi Allah a envoyé Son messager –puisse Allah le bénir et le saluer- ainsi qu’une recherche de ce qu’ont dit les savants concernant le verset :

« **Quiconque mécroit au Tâghût tandis qu’il a Foi en Allah, il a saisi l’anse la plus solide**»

[Surate al-Baqara : 256]

Et qu’il fasse des effort pour apprendre ce qu’Allah a enseigné à Son messager et ce que Son messager à enseigné à sa communauté concernant le monothéisme. Et celui qui se montre inattentif à cela, c’est qu’Allah a scellé son cœur, une telle personne a fait primer ses jouissances mondaines sur sa religion et Allah ne l’a pas excusé de son ignorance. Et Allah sait mieux. »

**Et Allâh est plus savant !**

**TABLE DES MATIERES**

**Le Coran\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_2**

**La Sounna\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_2**

**Que signifie le Repentir ?\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_4**

**Les conditions du Repentir ?\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_5**

**L’importance du Repentir\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_5**

**Les types d’interdis\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_8**

**Le principe de l’Unicité [At-Tawhîd]\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_9**

**Du mérite du Tawhîd et les péchés qu’il expie\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_11**

**Quiconque pratique le Tawhîd entre au Paradis sans Jugement\_\_\_\_\_\_\_\_\_13**

**L’importance du Tawhid\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_14**

**La signification du Tawhid\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_15**

**Le Tawhid : Parole et acte\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_18**

**Les types de Tawhid (*Unicité*)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_19**

**Le but de la création\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_20**

**Tables des matières\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_23**

1. Source :Madarij as-salikine [↑](#footnote-ref-1)
2. Source : Madâradj as-Sâlikîn. [↑](#footnote-ref-2)
3. Source : Le livre de l'Unicité [*Kitâbu t-Tawhîd*] : Prologue de l'Imâm Muhammad ibn 'Abd l-Wahhâb. [↑](#footnote-ref-3)
4. Sourate al-An’am: 151 [↑](#footnote-ref-4)
5. Sourate al-An’am : 153 [↑](#footnote-ref-5)
6. Sourate al-Kafiroune. [↑](#footnote-ref-6)
7. Sourate an-Nahl : 36 [↑](#footnote-ref-7)
8. Sourate al-Isra : 22 [↑](#footnote-ref-8)
9. Sourate al-Isra : 39 [↑](#footnote-ref-9)
10. Sourate al-Isra : 39 [↑](#footnote-ref-10)
11. Source : Le livre de l'Unicité [*Kitâbu t-Tawhîd*] : Chapitre 1 de l'Imâm Muhammad ibn 'Abd l-Wahhâb [↑](#footnote-ref-11)
12. Vous trouverez sur ce site les réfutations scientifiques et décisives de leurs ambiguïtés et égarements : [www.secte-ach3arite.fr](http://www.secte-ach3arite.fr/) [↑](#footnote-ref-12)
13. Source : Le livre de l'Unicité [*Kitâbu t-Tawhîd*] : Chapitre 2 de l'Imâm Muhammad ibn 'Abd l-Wahhâb [↑](#footnote-ref-13)
14. C’est le fait de lire des formules incantatoires prises du Coran et des ahadiths Prophétique en présence d’un malade, en espérant ainsi sa guérison. [↑](#footnote-ref-14)
15. Rapporté par Ahmad et Muslim [↑](#footnote-ref-15)
16. Source :  Fath al Majid [↑](#footnote-ref-16)
17. Source : Dourar As-Saniyya 2/112-116 [↑](#footnote-ref-17)
18. Source : Dourar As-Saniyya 2/123-125 [↑](#footnote-ref-18)
19. Source : Dourar As-Saniyya 2/125-128 [↑](#footnote-ref-19)
20. Source : Dourar as-Saniyya 2/121 [↑](#footnote-ref-20)